

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 22 février 2013

N° 2013-03

Nombre de délégués en exercice :	16	L'an deux mil treize, le 22 février à 11 heures 00, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	10	
Date de la convocation :	14 février 2013	

Présents : MM. CAMBON, DAGEN, DELMAS, LAMOLINAIRIE, LAVABRE, MASSAT, MASSEGLIA, MOUCHARD, ROUCOLLE et SAZY.

Absents excusés : MM. AJAS, ASTOUL, ASTRUC, BONHOMME, GARRIGUES et MARTY.

Assistaient à la séance : Mme LAYMAJOUX (Direction de l'Environnement du Conseil Général),
M. AURADE (CdC Terrasses et Vallée de l'Aveyron),
M. GINESTET (Syndicat Départemental).

OBJET : Affectation du Résultat du Compte Administratif 2012.

Après adoption du Compte Administratif, il convient d'affecter le résultat :

- considérant que le Compte Administratif 2012 présente un excédent de fonctionnement constitué du résultat de l'exercice augmenté du résultat reporté de l'exercice 2011 s'élevant à **664 230.44 €**, avant prise en compte des restes à réaliser de la section en dépenses et recettes,
- considérant que le résultat de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et recettes ne fait pas apparaître de besoin de financement.

Le Président rappelle la règle applicable de fait en l'espèce, à savoir :

- l'affectation de la somme de **664 230.44 €** en excédent de fonctionnement reporté.

*
**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- prend acte de l'affectation de la somme de 664 230.44 € en excédent de fonctionnement reporté.



Fait et délibéré le 22 février 2013
Le Président,


Jean CAMBON